

INSTITUT DIDEROT

Fonds de dotation pour le développement de l'Économie Sociale
86-90, rue Saint-Lazare – 75009 Paris

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars, à 14 heures 30, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Paris 9^{ème}, 86-90 rue Saint Lazare, sur convocation de leur Président, en date du 1^{er} mars 2023.

Sont présents :

- Jean-Claude SEYS, Président,
- MMA IARD Assurances Mutuelles représentée par Christophe GUETTIER,
- GMF Assurances représentée par France RÉNUCCI,
- MAAF Assurances représentée par Sophie FISZMAN-SCHWERDORFFER,

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Assistent également à la séance en qualité d'invité et/ou d'intervenant :

- Michel GOUGNARD,
- Hélène BÉJUI-HUGUES,
- Hugo BOTTEMANNE,
- André COMTE-SPONVILLE, Directeur général,
- Thomas BOURGEOIS, Secrétaire général,
- Lola BOURGET, Directrice de la communication,
- Nengsavi GAFSI, Responsable administrative,
- Patricia COUSIN,
- Le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, commissaire aux comptes, représenté par Gérard COURRÈGES,
- Le cabinet ATLANTIC PARTNERS PARIS, expert-comptable, représenté par Anaëlle Rivière-Barbier en visio-conférence.

Jean-Claude SEYS préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Patricia COUSIN est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2022
2. Présentation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2022
3. Présentation du budget 2023 et fixation de la dotation annuelle
4. Présentation des projets de développement
5. Évolution du Conseil d'orientation
6. Evolution des Fondateurs
7. Évolution du Conseil d'administration
8. Modifications statutaires
9. Questions diverses.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 FÉVRIER 2022

Le procès-verbal du 17 février 2022 est approuvé après intégration des remarques des membres.

2 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Le président informe les membres du Conseil que le compte Twitter de l'Institut Diderot a enregistré 1.287.500 de vues sur Twitter l'année dernière. Depuis que nos manifestations sont diffusées en direct, sur ce même compte, le nombre de spectateurs varie entre 5.000 et 64.000 vues selon les conférences; notre plus grand succès à ce jour étant notre débat sur le « Wokisme ».

Il donne ensuite la parole à Thomas BOURGEOIS qui présente de rapport d'activité 2022.

2.1 – Présentation du rapport d'activité

Selon les vœux du Conseil d'orientation et d'André Comte-Sponville, la thématique sur les « frontières, limites, transitions, transgressions et hybridations » a donc été le fil conducteur à nos activités.

Il va de soi qu'une telle thématique d'ensemble, sur l'année, ne nous a pas empêchés d'évoquer d'autres thèmes, notamment en fonction de l'actualité.

Notre thématique 2022 justifia notamment le choix de parler des migrations (Catherine Wihtol de Wenden), de l'autorité et des sanctions (Thibault de Montbrial), des limites du

savoir et de la vulgarisation (Etienne Klein), de l'Union européenne (Francis Wolff), des inégalités (Yann Coatanlem), de communautés religieuses (Chems-eddine Hafiz et Haïm Korsia), des hybrides (Claudine Cohen), des limites des statistiques (Dominique Deprins), de la frontière entre le normal et le pathologique (Dr Hugo Bottemanne) des différentes tendances du féminisme (Caroline Fourest) et des frontières du numérique (Nicolas Arpagian).

J'ajoute le débat réalisé en partenariat avec l'Autorité nationale en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information (ANSSI), « Reconquérir la souveraineté numérique » du général Bernard de Courrèges d'Ustou et Bernard Bourgeois.

Je ne vais pas citer l'ensemble des 18 titres envoyés cette année, trois de plus que l'année dernière, puisque vous les recevez systématiquement mais je me permets de citer quelques-uns des contributeurs dont les carnets ont également reçu un bel accueil avant de développer : ceux de Pierre-Henri Tavoillot, Luc Ferry, Franck Galland, Jean Tirole et Alexandre Dézé.

La ministre de la transition écologique, Agnès Pannier Runacher, qui nous a fait faux bond à la suite du lancement du plan de relance, alors qu'elle était ministre de l'industrie, nous a transmis un texte original sur les « Ecoles de production » qui a été publié sous forme d'une note.

Trois notes supplémentaires ont été publiées : « Pour un code de l'enfance », texte du sénateur Arnaud de Belenet, « Une assemblée nationale plus représentative ? Mandature 2022-2027 » (troisième volume de notre série écrite par Eric Keslassy) ainsi qu'une note sur « L'Intelligence artificielle au travail », un texte de Maître Nicolas Dulac.

Depuis le début 2023, trois carnets ont été finalisés et envoyés; ceux de Georges Freyssinet sur « l'Insécurité alimentaire et changement climatique », de Philippe Chalmin « Comment faire face à la pénurie et la hausse des prix des matières premières ? », de Christian de Perthuis « Changement climatique : comprendre et agir »

À ce jour, 7 textes sont en finalisation : « La statistique : de la fiction au réel » de la Pr. Dominique Deprins ainsi que les textes de Caroline Fourest sur le féminisme, du Docteur Bottemanne sur la dépression, du Pr. Jean-François Braunstein sur le wokisme, de la Pr. Cynthia Fleury sur le ressentiment contemporain et le texte de Pascal Broquard concernant le « management de la génération Z ». Enfin, le colloque « Mieux vaut prévenir que guérir : pour un nouveau système de soins en France » qui s'est tenu en juin dernier au Collège de France, grâce à l'appui du Président Thierry Derez, a été maqueté.

Nous remercions, ici, la direction santé du groupe, et plus particulièrement Nathalie Thool pour la subvention, de 25.000 euros, accordée à cette occasion ainsi que la direction de la communication externe dont l'équipe nous a énormément aidés.

Notre site Internet reste le maillon fort de notre vie numérique avec + de 39% d'utilisateurs supplémentaires depuis la modernisation du site et 257 325 vues/expressions de Carnets,

et le fil Twitter, avec plus d'un million de vues l'année dernière, est également en forte progression, comme l'a rappelé Jean-Claude Seys.

Cette année, dans nos textes récents, celui de Maître Nicolas Dulac sur « l'Intelligence artificielle au travail » a été le plus téléchargé ainsi qu'un texte de 2015 intitulé « Les guerres à venir » de Philippe Fabry qui est le plus téléchargé sous forme de podcast audio.

Enfin, la responsable administrative depuis le lancement de l'Institut étant partie en retraite le 31 décembre 2022, Neng GAFSI, ici présente, prend donc le relai après une formation réalisée par Francine et moi-même depuis l'été dernier.

Je tiens à remercier, ici, Francine pour son aide précieuse durant ces années et le soin qu'elle a mis à assurer la continuité des tâches en transmettant efficacement à Neng son poste.

2.2 – Présentation des comptes de l'exercice 2022

M. Thierry COULOUVRAT, expert-comptable au sein du Cabinet Atlantic Partner Paris, indique qu'à la clôture de l'exercice, en synthèse pour l'année 2022 :

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1.118.200€, contre 834.215€, l'an dernier.

Le montant des salaires du permanent et des intervenants s'élève à 130.909€, auquel s'ajoutent les jetons de présence pour un montant de 8.000€.

Le montant des charges sociales s'élève à 42.956€, contre 27.076€, l'an dernier.

Le coût des personnels mis à disposition et autres frais de fonctionnement par les sociétés MMA et MAAF se sont élevés à 338.507€ contre 271.216€ l'an dernier.

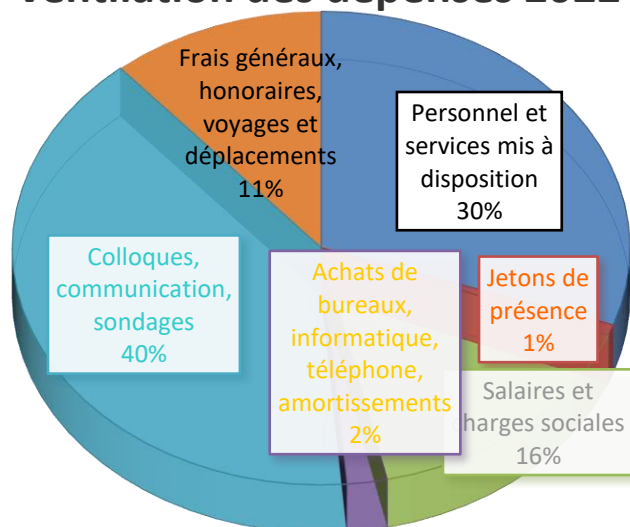
Les autres achats et charges extérieures s'élèvent à 934.406€, contre 703.752€, l'an dernier.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan du Fonds s'élevait à 1.096.981€, contre 1.133.511€, l'an dernier.

Au 31 décembre 2022, le total des fonds propres s'élève à 319.292€, contre 662.489€, l'an dernier.

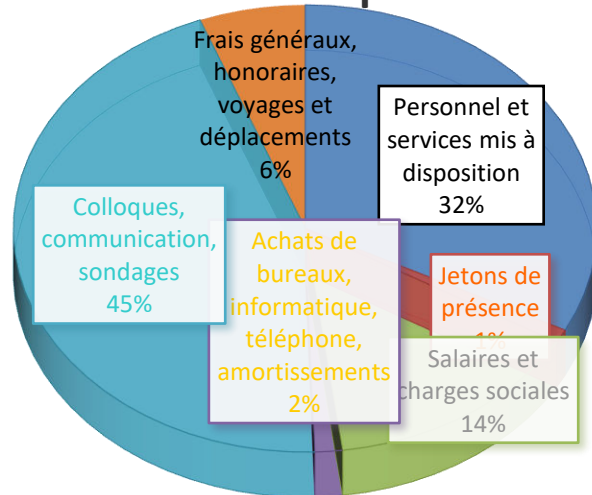
Le montant de l'ensemble des postes de charges est passé de 1.118.200€ l'an dernier à 834.215€ en 2021.

Ventilation des dépenses 2022



Pour comparaison, ci-dessous la ventilation des dépenses 2021 :

Ventilation des dépenses 2021



Le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SA, approuve sans réserve les comptes du Fonds de dotation tels qu'ils lui ont été présentés par M. Thierry Coulouvat, expert-comptable, Cabinet Atlantic Partners Paris.

Le Conseil d'administration approuve les comptes 2022 se soldant par un résultat nul.

Il confère tous pouvoirs au Président, au Directeur général, au Secrétaire général et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt, publications ou autres prévues par la loi.

3 - PRÉSENTATION DU BUDGET 2023 ET FIXATION DE LA DOTATION ANNUELLE

Thomas Bourgeois présente le budget prévisionnel 2023 de l'Institut Diderot.

3.1 – Présentation du budget 2023

Imputation budgétaire	2023
Frais fixes	
Salaires JSC et ACS	170 000 €
Salaires TB et NG	273 484 €
Conseil d'orientation	22 000 €
Refacturation Covéa (tel, courrier, logistique, informatique)	130 000 €
Mise à jour du site (12 mois)	6 960 €
Frais site Internet (1 an)	8 900 €
Fournitures	17 000 €
Documentations	2 600 €
Déplacements, transports, frais divers	8 100 €
Service bancaire	735 €
Honoraires (CAC, Ex C, juridique)	30 000 €
Sous total Frais Fixe	669 779 €
Coût d'un petit déjeuner (avec publication)	
Salaire intervenant (à l'unité)	3 000 €
Salaire rewriteur (à l'unité)	1 500 €
Salaires des hôtesse (par manifestations)	350 €
Petit déjeuner (unité)	1 100 €
Carnet (unité, moyenne)	8 388 €
Vidéo (site, réseaux sociaux etc...)	2 475 €
Livre de l'invité	1 300 €
Sous total d'un petit déjeuner	18 113 €
Sous total petits déjeuners (11 prévus en 2023)	199 243 €
Coût d'un déjeuner/dîner (avec publications)	
Déjeuner/Dîner (unité)	4 200 €
Boisson (par repas, apéritif compris)	210 €
Salaire intervenant (à l'unité)	3 000 €
Salaire rewriteur (à l'unité)	1 500 €
Carnet (unité, moyenne)	8 388 €
Vidéo (site, réseaux sociaux etc...)	2 475 €
Livre de l'invité	1 300 €
Invitation (carton, affranchissement)	4 300 €
Sous total d'un déjeuner/dîner	25 373 €
Sous total d'un déjeuner/dîner (2 prévu en 2023)	50 746 €
Coût Note (à l'unité)	
Note (moyenne)	6 305 €

Salaire auteur (à l'unité)	3 000 €
Salaire rewriter (à l'unité)	700 €
Sous total d'une note (1 prévue en 2023)	10 005 €
TOTAL BUDGET 2023	929 773 €

Le Conseil approuve le budget prévisionnel 2023

3.2 – Fixation de la dotation annuelle

A la suite de la fusion-absorption de Assurances mutuelles de France par la GMF à effet du 1^{er} novembre 2022, et au regard du budget présenté, le Président propose de solliciter le versement d'une dotation annuelle 2023 d'un montant total de 930 K€, réparti de la façon suivante :

- 310 K€ par MMA IARD Assurances Mutuelles,
- 310 K€ par AM-GMF,
- 310 K€ par MAAF Assurances.

Le Conseil approuve le montant de la dotation annuelle 2023 proposée.

4 - PRÉSENTATION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

André COMTE-SPONVILLE présente le programme de l'année 2023.

Le Conseil d'orientation, sur proposition d'Etienne Klein, a décidé d'un programme prospectif autour de l'année 2050, touchant tant aux questions de société qu'à l'évolution des rapports de force dans le monde. J'ai donc proposé la thématique : « 2050 : ressources, transitions, innovations », et plusieurs intervenants sont déjà programmés.

Avant le lancement de ce projet, nous terminons *nos travaux sur les* « frontières, limites, transitions, transgressions et hybridations ».

La semaine prochaine, notamment, Claude Habib, nous proposera une intervention sur « Transgenres et conséquences ». Professeure émérite à l'université Sorbonne-Nouvelle, auteure de plus d'une dizaine d'ouvrages, son ouvrage sur *La question trans* (Gallimard, 2021) fait référence.

En avril, Renaud Dély a accepté un débat autour de son livre sur l'avenir de la gauche française (*Anatomie d'une trahison, La gauche contre le progrès*, Editions de L'Observatoire, 2022). Editorialiste à France Info, coanimateur de l'émission 28 minutes diffusée sur Arte la semaine et animateur de l'édition du week-end, 28 minutes samedi, ancien rédacteur en chef de

L'Obs et ancien directeur de la rédaction de Marianne, il est l'auteur de plus d'une vingtaine d'ouvrages.

Suivra une intervention sur « L'économie du bonheur : la croissance rend-t-elle les individus heureux ? ». Un débat autour de Claudia SENIK, professeure à Sorbonne-Université et à l'École d'économie de Paris. Directrice-adjointe du Centre pour la Recherche Economique et ses Applications et directrice de l'Observatoire du bien-être du CEPREMAP. Membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier Ministre, membre de l'Institut Universitaire de France, elle est également chercheuse associée à l'Institute for the Study of Labor (Bonn).

Nous sommes toujours en attente des réponses de François Bayrou, à qui nous avons demandé d'intervenir sur « l'avenir de la politique énergétique française », thème qui rentrerait parfaitement dans notre thématique 2050. Nous avons reçu confirmation de la bonne réception de l'invitation mais aucune date n'a été fixée. Même chose du côté de Geoffroy Roux de Bézieux et du Medef en général qui souhaitait analyser, avec nous, l'inversion du rapport de force en faveur du salarié suite à la pénurie de main d'œuvre, des attentes des candidats à l'emploi, ou comment mettre en avant l'attractivité de l'entreprise, réformer les entretiens d'embauche etc...

Une thématique sur l'avenir de la droite française est également souhaitée. Nous tentons de rentrer en contact le Député européen François-Xavier Bellamy (ou le Président de l'Association des maires de France, David Lisnard).

Il est également prévu d'inviter le président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale Jean-Louis Bourlanges autour d'une thématique sur l'avenir du Parlement et Dominique Reynié sur l'avenir de la vie politique, en France et en Europe, ce qui prolongera en partie le sujet que Franck Debié qui dirige aujourd'hui la cellule prospective du Parlement européen, et membre de notre Conseil d'orientation, avait traité pour nous en 2010.

Enfin, les membres du Conseil d'orientation ont proposé à l'unanimité la création d'un « prix de thèse Dominique Lecourt ». Le prix de thèse se proposerait de récompenser l'excellence de la valeur scientifique et universitaire d'un doctorat soutenu au cours de l'année civile précédant l'année d'attribution. Le prix s'adresserait à tous les jeunes docteurs qui auront consacré leur recherche au lien de la science et de la société, sans distinction disciplinaire, que leur travail relève de l'histoire ou des représentations sociales d'une ou de plusieurs sciences, de l'histoire ou de la sociologie des pratiques scientifiques, de la philosophie des sciences, ou en règle générale de toute réflexion consacrée au rôle social de la connaissance scientifique. Les Prix de thèse décernés par des Universités via leurs écoles doctorales ou à des échelles régionales plus vastes, par exemple par la Chancellerie de Paris, sont dotés d'un montant qui varie entre 4.000 à 10.000 euros. L'Institut Diderot, s'il délivrait un prix unique doté de 5.000 euros, proposerait un prix susceptible d'être aisément identifié par les candidats et qui devrait assurer au prix « Dominique Lecourt » une notoriété suffisante. L'organisation du prix, sur une durée d'environ six mois, ne devrait pas exercer un total, prix inclus de 12.000 euros, sans compter la cérémonie de reprise du prix, bien évidemment.

Il va de soi que l'aide de la Direction de la communication externe de Covéa serait nécessaire afin de nous aider à penser une telle réalisation.

5 - ÉVOLUTION CONSEIL D'ORIENTATION

Le Président propose aux membres du Conseil d'administration de nommer Hugo BOTTEMANE au Conseil d'orientation.

Il informe le conseil qu'Hugo BOTTEMANE, éminent psychiatre exerçant à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, est déjà intervenu à deux reprises au sein de l'Institut Diderot.

Hugo BOTTEMANE présente son parcours aux membres du conseil.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité cette nomination.

6 – EVOLUTION DES FONDATEURS

Le Président informe les administrateurs qu'à la suite de la réalisation de la fusion-absorption d'ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE par LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et Employés de l'Etat et des Services publics et assimilés, à effet du 1er novembre 2022, ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE est dissoute et a perdu la qualité de Fondateur de l'Institut Diderot et, conséquemment, celle de membre du conseil des Fondateurs.

Les administrateurs prennent acte de la perte de qualité de Fondateur et de membre du conseil des Fondateurs de l'Institut Diderot d'ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE, à effet du 1er novembre 2022.

Par ailleurs, le conseil est informé que LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et Employés de l'Etat et des Services publics et assimilés a changé de dénomination sociale et pris le nom de « AM-GMF » depuis le 1er novembre 2022.

Le conseil d'administration en prend acte.

7 - ÉVOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- A la suite de la réalisation de la fusion absorption d'ASSURANCES MUTUELLES de France (AM) par la GARANTIE MUTUELLE des FONCTIONNAIRES à effet du 1^{er} novembre 2022, AM est dissoute et a perdu la qualité d'administrateur à cette date.

Le Conseil d'administration prend acte de la perte de la qualité d'administrateur d'AM à effet au 1^{er} novembre 2022.

En application de l'Article 14-1 des statuts, le Conseil décide de pourvoir au poste vacant. Il désigne, à l'unanimité, Madame Hélène BÉJUI-HUGUES en qualité d'administratrice, à compter de l'issue de la présente réunion et pour la durée restant à courir du mandat d'AM, soit jusqu'à l'issue du Conseil d'administration qui se tiendra dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2026.

- Par courrier en date du 10 janvier 2023, Thierry Derez a informé l'Institut Diderot de sa démission de son mandat d'administrateur à effet immédiat.

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Thierry Derez de son mandat d'administrateur.

En application de l'Article 14-1 des statuts, le Conseil décide de pourvoir au poste vacant. Il désigne, à l'unanimité, la société COVÉA en qualité d'administrateur à compter de l'issue de la présente réunion et pour la durée restant à courir du mandat de Thierry Derez, soit jusqu'à l'issue du Conseil d'administration qui se tiendra dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2026.

- Par courrier en date du dix janvier 2023, MAAF Assurances a informé l'Institut Diderot de la désignation de Sophie FISZMAN-SCHWERDORFFER, en qualité de représentante au Conseil d'administration de l'Institut Diderot, en remplacement de Michel ROUX.

Le Conseil d'administration prend acte de ce changement de représentant permanent.

8 - MODIFICATIONS STATUTAIRES

Le Président indique que l'objectif de la modification des statuts est, d'une part, d'indiquer que la dissolution, pour quelque cause que ce soit, des personnes morales entraîne la perte de la qualité de Fondateur, et d'autre part, d'assouplir le mode de convocation et de tenue des réunions du Conseil d'administration. Il détaille les modifications des statuts proposées au vote du Conseil d'administration.

Version actuelle	Nouvelle version proposée
<p align="center"><u>Article 1^{er} - CONSTITUTION -</u></p> <p><u>DENOMINATION</u></p> <p>Il est constitué, par les signataires des présents statuts, un fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et ses décrets d'application.</p>	<p align="center"><u>Article 1^{er} - CONSTITUTION -</u></p> <p><u>DENOMINATION</u></p> <p>Il a été constitué un fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et ses décrets d'application.</p>

<p style="text-align: center;"><u>Article 9 - PERTE DE LA QUALITE DE FONDATEUR</u></p> <p>La qualité de Fondateur peut se perdre par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (...); - décès pour les personnes physiques, 	<p style="text-align: center;"><u>Article 9 - PERTE DE LA QUALITE DE FONDATEUR</u></p> <p>La qualité de Fondateur peut se perdre par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (...); - décès pour les personnes physiques, dissolution, pour quelque cause que ce soit, pour les personnes morales ;
<p style="text-align: center;"><u>Article 14.3. Réunions</u></p> <p>Le Conseil d'Administration se réunit toutes les fois que cela est nécessaire, et au moins une fois par an, sur convocation du Président ou à la demande de la moitié au moins des Administrateurs.</p> <p>Les réunions se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation.</p> <p>Les convocations sont adressées par le Président, par lettre simple contenant l'ordre du jour, au plus tard quinze (15) jours avant la date prévue. En cas d'urgence et avec l'accord des Administrateurs, les convocations pourront être adressées dans des délais dérogatoires à celui sus-indiqué.</p> <p>Il est tenu un registre de présence qui est signé par les Administrateurs participant à la séance.</p> <p>Le vote par procuration est autorisé, mais nul ne peut détenir plus de un (1) mandat en dehors du sien.</p> <p>Les mandats ne peuvent être remis qu'à un autre Administrateur.</p> <p>Les votes par téléconférence et visioconférence sont autorisés ; il en va de même des votes par correspondance, le cachet de LA POSTE faisant foi.</p> <p>Tout Administrateur qui ne peut être présent à la réunion à laquelle il est convoqué s'engage à prévenir le Président du fonds de dotation préalablement à la tenue de la réunion. Tout Administrateur qui, sans informer de son absence dans les conditions</p>	<p style="text-align: center;"><u>Article 14.3. Réunions</u></p> <p>Le Conseil d'Administration se réunit toutes les fois que cela est nécessaire, et au moins une fois par an, sur convocation du Président ou à la demande de la moitié au moins des Administrateurs.</p> <p>Les convocations sont adressées par le Président, par tout moyen, au plus tard quinze (15) jours avant la date prévue. En cas d'urgence et avec l'accord des Administrateurs, les convocations pourront être adressées dans des délais dérogatoires à celui sus-indiqué. La convocation est accompagnée de l'ordre du jour.</p> <p>Le Conseil d'Administration se réunit soit au siège social, soit en tout autre lieu désigné dans la convocation, soit par télé conférence et/ou visio-conférence.</p> <p>Une feuille de présence est signée à chaque séance. Tout Administrateur qui ne peut être présent à la réunion à laquelle il est convoqué s'engage à prévenir le Président du fonds de dotation préalablement à la tenue de la réunion. Tout Administrateur qui, sans informer de son absence dans les conditions précitées, n'aura pas assisté à quatre (4) réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.</p> <p>Le vote par procuration est autorisé, mais nul ne peut détenir plus de un (1) mandat en dehors du sien. Les mandats ne peuvent être remis qu'à un autre Administrateur.</p>

<p>précitées, n'aura pas assisté à quatre (4) réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.</p> <p>Le Conseil d'Administration peut faire appel, à titre consultatif, à des personnes susceptibles de l'éclairer particulièrement sur un sujet mis à l'ordre du jour.</p>	<p>Le Conseil d'Administration peut faire appel, à titre consultatif, à des personnes susceptibles de l'éclairer particulièrement sur un sujet mis à l'ordre du jour.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Article 14.4. Validité des décisions</u></p> <p>Tous les Administrateurs du Conseil disposent chacun d'une voix.</p> <p>Le Conseil délibère à la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.</p> <p>Les décisions du Conseil ne sont régulièrement prises qu'en présence de la moitié au moins des Administrateurs.</p> <p>Lorsque ce quorum n'est pas atteint, les Administrateurs sont convoqués quinze (15) jours plus tard avec le même ordre du jour. A cette seconde réunion le Conseil délibère à la majorité simple quel que soit le nombre d'Administrateurs présents ou représentés.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Article 14.4. Validité des décisions</u></p> <p>Tous les Administrateurs du Conseil disposent chacun d'une voix.</p> <p>Le Conseil délibère à la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.</p> <p>Les décisions du Conseil ne sont régulièrement prises qu'en présence de la moitié au moins des Administrateurs, <i>étant précisé que sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion par télé conférence et/ou visio-conférence.</i></p> <p>Lorsque ce quorum n'est pas atteint, les Administrateurs sont convoqués quinze (15) jours plus tard avec le même ordre du jour. A cette seconde réunion le Conseil délibère à la majorité simple quel que soit le nombre d'Administrateurs présents ou représentés.</p>
<p>Enfin, en conséquence de la fusion-absorption d'AM par la GMF et du changement de dénomination de cette dernière, devenue AM-GMF, il est proposé aux administrateurs de supprimer la page quatre (4) des statuts et d'insérer à la fin de ceux-ci la liste des Fondateurs à la création du fonds de dotation et la liste des fondateurs au 22 mars 2023.</p>	

Après échanges de vues et plus personne ne demandant plus la parole, ces modifications, mises au vote, sont adoptées à l'unanimité.

9 - QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président, Jean-Claude Seys

Un administrateur